



# En 2024, l'étaiu budgétaire a pesé sur l'éducation nationale

Les gels et reports successifs de crédits ont provoqué des séries de restrictions aux conséquences délétères sur la continuité des missions de l'école

Pour l'éducation nationale, l'année 2024 est un paradoxe budgétaire. En avoisinant les 63 milliards d'euros, les fonds alloués au plus gros ministère de l'Etat n'auront jamais été aussi élevés. Pourtant, tous les acteurs témoignent d'une année scandée par des restrictions budgétaires, dont les effets ont parfois entravé la capacité des personnels à accomplir leur mission de service public.

« L'éducation nationale a semblé être à l'euro près », résume Sophie Vénéitay, du SNES-FSU. Cette situation tient à un contexte budgétaire tendu pour les finances de l'Etat, dont le déficit a dérapé à plus de 6 % du PIB. Outre les injonctions à maîtriser la dépense publique, dont l'éducation nationale constitue le premier poste, cette conjoncture budgétaire a conduit le ministère de l'économie à décider, au mois de février 2024, un plan d'économies de 10 milliards d'euros, dont 683 millions pour le budget de la Rue de Grenelle.

Interrogé, le ministère ne fournit pas de bilan de ces économies, mais affirme qu'elles « ont principalement été absorbées par l'annulation de la réserve de précaution » constituée pour faire face aux aléas en cours d'année. Elles n'ont toutefois pas été indolores. « Dans un premier temps, nous avons pensé que cette enveloppe, qui représentait un peu plus de 1 % du budget, pourrait être économisée sur l'année sans trop de problèmes, confie, sous le couvert de l'anonymat, un haut responsable au sein du ministère. Ça s'est avéré beaucoup plus compliqué. »

## « Politiquement impossible »

Le budget de l'éducation nationale, presque intégralement consacré à des dépenses de

personnels, peu flexible et en augmentation constante du fait du vieillissement des agents, est très contraint dans son pilotage. En outre, en 2024, le ministère a mis en place le « choc des savoirs », décidé par Gabriel Attal, et ses groupes de besoins, qui nécessitaient le recrutement de plus de 800 enseignants contractuels sur un budget serré. Il était, par ailleurs, « politiquement impossible », selon le responsable cité plus haut, de revenir sur certains dispositifs coûteux voulus par le président de la République, Emmanuel Macron, comme les 700 millions d'euros du pacte enseignant – permettant aux volontaires d'effectuer des missions supplémentaires.

« Les marges de manœuvre ne sont pas nombreuses : les heures supplémentaires, les contractuels, les frais de fonctionnement... Les académies ont joué sur ces dépenses variables, dans des proportions et selon des modalités différentes », explique Philippe Janvier, secrétaire générale du SNIA-IPR-UNSA, syndicat majoritaire des inspecteurs du second degré.

Au mois de mai 2024, la décision de certains rectorats de réduire les heures supplémentaires des collèges et des lycées a fait office de première alerte quant aux conséquences du carcan budgétaire. Le ministère de l'éducation nationale a finalement ordonné leur restitution, avant de les « rationaliser » pour la rentrée de septembre. Alors que deux enveloppes cohabitaient depuis septembre 2023 pour des missions similaires, l'une consacrée aux heures supplémentaires ponctuelles et l'autre au nouveau dispositif du « pacte enseignant », le ministère a dégagé des économies en ré-

duisant les premières quand le second pouvait être mobilisé.

## « Conséquences désastreuses »

Le coup de rabot a également affecté les crédits de fonctionnement, et notamment les frais de déplacement, amputés dans de nombreuses académies. Une situation préjudiciable pour tous les personnels dont les missions impliquent une mobilité fréquente, des psychologues de l'éducation nationale aux inspecteurs en passant par les enseignants spécialisés ou les remplaçants. Ces agents ont été contraints d'avancer des frais ou de ne plus se déplacer, au risque de rompre la continuité du service public.

« Plusieurs collègues ont été informés en septembre que leurs remboursements, attendus depuis avril 2024 pour certains, reprendraient avec le budget 2025 », rapporte M. Janvier : « Par ces décisions, les inspecteurs sont empêchés, dans les faits, de se déplacer sur le terrain et de faire leur métier. » « On est habitués à avoir des enveloppes inférieures aux besoins réels, mais en 2024 les problèmes ont été décuplés », abonde Jean Rustique, psychologue de l'éducation nationale dans le premier degré et représentant du SNUipp-FSU dans l'académie de Bordeaux, la plus vaste du pays. Les enveloppes attribuées aux personnels « itinérants » y ont été réduites de 30 % au printemps – des rallonges ont été décidées en septembre, loin toutefois de couvrir la baisse initiale –, avec des « conséquences désastreuses », déplore le responsable syndical, pour les personnels et les élèves, privés de l'intervention de psychologues ou d'enseignants spécialisés.

La Rue de Grenelle assure que les frais de déplacement « ont fait



*l'objet d'ajustements tout au long de l'année» et que «l'intégralité des remboursements dus sera réalisée dans les plus brefs délais».*

Des tensions se sont également manifestées sur les capacités de recrutement des rectorats, notamment au cours du dernier trimestre 2024. Le ministère assure qu'il n'a pas répercuté les économies attendues en 2024 sur les postes et que les « autorisations d'emplois » de chaque académie n'ont pas été diminuées.

Selon l'A&I UNSA, syndicat des personnels administratifs de l'éducation nationale, le ministère a cependant « alerté dès le mois d'octobre les recteurs et les secrétaires généraux d'académie en leur demandant de tenir les budgets jusqu'au 31 décembre 2024 », et, notamment, de respecter le schéma d'emplois décidé en début d'année civile. Pour s'y tenir, en dépit de besoins parfois plus importants que prévu, plusieurs académies ont ainsi dû réduire les recrutements de contractuels à la portion congrue.

Dans les académies de Lyon et d'Aix-Marseille, décision a été

prise, début décembre 2024, de ne pas reconduire des contrats d'enseignants non titulaires dont les postes n'étaient plus couverts – après que la presse s'en est fait l'écho, le ministère a autorisé le renouvellement des contrats. A la mi-novembre, dans un e-mail dont *Le Monde* a obtenu copie, le rectorat de Reims a aussi annoncé aux personnels d'encadrement que, « en raison de fortes contraintes budgétaires, (...) il a été décidé de suspendre tout recrutement [pour le second degré] » et qu'il « ne pourra plus être satisfait aux demandes de suppléance et de remplacement de personnels (...) autrement qu'avec les moyens permanents de l'académie ».

Parmi les personnels, les conséquences des contraintes budgétaires, en dépit de crédits en hausse de 26 % depuis 2017, interrogent les choix politiques et alimentent le sentiment de traverser une crise aiguë. « Ajoutées à la crise d'attractivité et aux manques du quotidien, ces restrictions qui empêchent d'assurer correctement le service public d'éducation nous donnent l'impression que

*tout s'effondre autour de nous », estime M<sup>me</sup> Vénétiay. L'inquiétude et les attentes se portent désormais sur 2025, dont le budget reste encore à construire. ■*

ÉLÉA POMMIERS

**En mai 2024, la décision de certains rectorats de réduire les heures supplémentaires a fait office de première alerte. Des agents « itinérants », psychologues ou inspecteurs, ont été contraints d'avancer des frais ou de ne plus se déplacer**

